



Mutation interne quel recours?

Par **kelke**, le **15/04/2014** à **20:27**

Bonjour,

Ayant demandé une mutation j'ai eu une lettre en courrier interne me disant que cela était positif. Cette lettre est signée par le responsable mais à l'emplacement où il y a mon nom je n'ai pas signé. Désormais je ne souhaite plus aller dans cette nouvelle agence, vu que je n'ai pas signé dois-je me rendre à mon nouveau lieu de travail?

Par **P.M.**, le **15/04/2014** à **22:00**

Bonjour,

il faudrait déjà savoir comment votre demande de mutation a été formalisée mais avant d'envisager si vous avez une obligation de vous rendre au nouveau lieu de travail, il faudrait savoir si l'employeur serait d'accord pour que vous renonciez à votre demande...

Par **kelke**, le **15/04/2014** à **22:25**

A la base c'est moi qui ai demandé cette mutation. La lettre de notification de mutation a été signée par l'employeur par contre du côté salarié où il y a mon nom je n'ai pas signé.
merci

Par **P.M.**, le **15/04/2014** à **23:18**

Vous ne précisez toujours pas comment votre demande a été formalisée si c'est par écrit car nous savons déjà ce qu'il en était pour la réponse et d'autre part si l'employeur serait d'accord pour que la mutation n'intervienne plus...

Par **kelke**, le **16/04/2014** à **06:38**

oui par écrit. Et le patron ne veut pas annuler la mutation.
merci

Par **P.M.**, le **16/04/2014** à **08:42**

Bonjour,

Si vous êtes demandeur et qu'en plus la mutation est dans le même secteur géographique ou entre dans le cadre d'une clause de mobilité licite, l'employeur pourrait vous l'imposer...